

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 021-212104251-20251024-D_2025_123-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC_2025_123

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° DEC_2025_91

Objet : BAIL PROFESSIONNEL DE LOCATION – 4bis rue Léon Fournay 21500 Montbard

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020.44 en date du 27 mai 2020 l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze années,

Vu la vacance des locaux

Vu la demande de VYV3, pour trouver des locaux disponibles sur Montbard afin de maintenir l'épicerie solidaire.

D E C I D E

ARTICLE 1 : de louer à VYV3 le rdc du local et le sous-sol, soit 266.35 m2 situé au 4 bis rue Léon Fournay, à MONTBARD, pour exercer son activité professionnelle à usage de bureau et d'épicerie solidaire.

ARTICLE 2 : que cette concession fera l'objet d'un bail professionnel de location d'une durée de 6 ans à compter du **27 octobre 2025, renouvelable une fois** .

ARTICLE 3 : que la location est consentie et acceptée à titre gratuit